

Affichage du 06 avril 2016

Suite à convocation de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'est réuni, salle polyvalente, le mardi 12 avril 2016 à 18H30.

Sont présents : Outre Monsieur le Maire, Madame Gantelme S et messieurs Blanc G, Landra Ph adjoints, ainsi que Mesdames Domerego M, Leandro M, Scotto M, Videau A et Monsieur Albin M, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Madame Di Salvo M représentée par pouvoir à monsieur Albin N et monsieur Martigny J représenté par pouvoir à monsieur Landra Ph.

Secrétaire de séance : Madame Domerego M, désignée à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation du PV du 15 mars 2016 ; Budget 2016 de la commune ; Budget 2016 de la régie de l'eau et de l'assainissement ; Répartition du produit des amendes de police ; Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2016 ; Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU 15 MARS 2016

Ce document est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

BUDGET 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire remercie mesdames Gantelme Sylvie et Lescure Valérie ainsi que la commission des finances pour l'élaboration du budget 2016 qui est présenté à l'assemblée et qui est le reflet des orientations budgétaires votées lors de la séance précédente. Il informe le conseil municipal qu'il n'a eu connaissance que le 05 avril du montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat. Celle-ci est en baisse de 13.17 % par rapport à 2015, soit des recettes de fonctionnement en diminution de 5 704 €. Il précise qu'en 2015 nous avons déjà constaté une baisse de près de 11 % de cette dotation, soit une perte de 11 000 € sur 2 ans. Nos dépenses de fonctionnement sont aujourd'hui incompressibles car elles sont calculées au plus juste. Cette perte est insupportable pour notre commune, alors que l'Etat avait annoncé un gel de la baisse de la DGF pour l'année 2016. Monsieur le Maire indique que cela va nous contraindre à l'avenir à réduire les services rendus aux habitants. Il poursuit en présentant les grandes lignes du budget de la commune qui augmente de 4.5 % malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette hausse s'explique notamment par le report des excédents antérieurs reportés, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse. Il rappelle que le produit des impôts locaux représente seulement 69 000 € sur un budget global de 386 570 €. L'augmentation du taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) se traduit par un produit supplémentaire de seulement 1 400 €. Cette hausse aura un faible impact sur les familles puisqu'elle représentera environ 6 € pour un foyer avec 2 enfants et environ 4 € pour un couple sans enfant. Monsieur le Maire indique que le niveau d'aide en faveur des associations qui favorisent le lien social est maintenu pour un montant global de 4 200 €. En investissement, les programmes proposés lors du débat d'orientations budgétaires sont inscrits au budget ce qui représentera plus de 500 000 € d'investissements pour l'année. Cela traduit la volonté de la municipalité d'investir pour répondre aux besoins de la population et améliorer le cadre de vie. Monsieur le Maire réaffirme la volonté de mener à terme le projet d'aménagement du cœur de village baptisé « La Dounga » même si on peine à mobiliser les subventions nécessaires. Il laisse ensuite la parole à madame Gantelme pour une présentation détaillée du budget de la commune.

Madame l'adjointe aux finances présente en détail l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 386 570 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent quant à elles à 2 777 630 €.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a baissé son taux de subvention à 40 % au lieu des 70 % initialement appliqués. Madame Gantelme présente les nouveaux programmes

d'investissement inscrits au budget qui sont :

- l'installation d'un système de vidéosurveillance pour un montant de 9 600 € TTC et une subvention attendue de 3 200 € auprès du Département,
- la création d'un éclairage public au quartier le Bausset pour un montant de 25 000 € TTC et une subvention attendue de 8 000 € auprès du Département.

Madame l'adjointe aux finances fait également un point sur les programmes d'investissement déjà ouverts et qui font l'objet d'un ajustement. Il s'agit :

- des gros travaux de voirie pour lesquels un abondement de 36 790 € est effectué ce qui porte ce programme à 101 390 €. Des travaux de travaux de goudronnage et d'enrochement pourront ainsi être réalisés,
- de l'aire multisports pour laquelle un abondement de 75 200 € est inscrit portant ainsi les crédits ouverts à 115 200 €.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2016 de la commune.

BUDGET 2016 DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été décidé de maintenir le tarif de la régie de l'eau. La seule augmentation appliquée à compter du 1^{er} avril 2016 concerne le prix de l'assainissement qui est porté à 0.70 € du m³. Cette hausse de prix est obligatoire pour pouvoir prétendre à des subventions de l'Agence de l'Eau pour les investissements à venir avec notamment le projet de création de la station d'épuration. Il rappelle que ce projet est estimé à 700 000 € et concerne 135 abonnés. Monsieur le Maire poursuit en présentant un autre projet inscrit au budget. Il s'agit de l'extension du réseau d'eau potable jusqu'à la gare. Il donne ensuite la parole à madame Gantelme. Madame l'adjointe aux finances présente en détail l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation qui s'équilibrent à 67 580 €. La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 232 770 €.

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 de la régie de l'eau et de l'assainissement.

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (DEL2016-04-017)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le principe du produit des amendes de police. Il expose qu'un besoin accru de places de stationnement pour les véhicules se fait ressentir dans le village. En effet, il a été constaté un nombre croissant de voitures lié essentiellement à une population nouvelle qui vient s'installer sur la commune. Il indique que le terrain communal situé au quartier le Bausset permet une extension de 30 places de stationnement supplémentaires. Le lieu de réalisation de ce parking est stratégique puisqu'il est en lien direct avec le cœur de village. Le montant global de cette opération est estimé à 33 750 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles d'être retenus dans le cadre de la répartition 2015 du produit des amendes de police dressées en 2014, et que par conséquent, une aide financière de 30 % du montant HT des travaux peut être attribuée.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement pour la réalisation de ces travaux estimés à 33 750 € HT. Il demande qu'ils soient financés dans le cadre de la répartition 2015 du produit des amendes de police dressées en 2014 et approuve le plan de financement qui est présenté.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION CANTONALE D'AMÉNAGEMENT 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à une prochaine séance. En effet, à ce jour nous sommes toujours dans l'attente d'éléments techniques et financiers indispensables à l'estimation de l'opération qui entrera dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2016.

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

MOTION CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT (DEL2016-04-018)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une motion dénonçant la baisse de la DGF comme il l'a indiqué dans la présentation du budget.

Projet: Nous venons de prendre connaissance de la diminution de 5 704 € de la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat au titre de l'année 2016, soit une baisse de 13.17 % par rapport à la dotation 2015.

Cette information n'est intervenue que le 05 avril, alors que le projet de budget pour 2016 avait déjà été réalisé conformément aux orientations budgétaires votées lors de la séance du 15 mars dernier. Pour ce faire, nous avons pris en compte le report de la réforme de la DGF au 1^{er} janvier 2017, qui pouvait laisser supposer, en l'absence d'éléments clairs et détaillés, et suite aux nombreuses interventions des collectivités et de l'AMF, que la diminution de la DGF prévue sur trois ans, serait donc gelée, pour le moins atténuée en 2016. Or la participation de notre commune au redressement des finances publiques, loin d'être minorée se trouve encore accrue par rapport à 2015 et même accentuée car elle passe de 11.08 % en 2015 à 13.17 % en 2016.

La baisse drastique de la DGF rend de plus en plus difficile le maintien du niveau des services rendus à la population tout en maîtrisant les dépenses qui sont aujourd'hui incompressibles, et à poursuivre les investissements engagés.

Le 16 septembre 2014, le conseil municipal avait délibéré en soutien à l'action de l'AMF, pour demander entre autre que soit mis fin à la baisse des dotations de l'Etat et obtenir, au minimum, le maintien des montants actuels de DGF afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion présentée par Monsieur le Maire. Il demande de nouveau avec insistance le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et au minimum le maintien des montants actuels de la DGF afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE (DEL2016-04-019)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi en date du 23 mars 2016 par monsieur et madame Claude Scotto domiciliés 13 avenue de la Gare à Touët de l'Escarène, d'une demande visant à créer un accès routier d'une longueur de 22 mètres et d'une largeur de 2.50 mètres pour desservir la parcelle C 387 leur appartenant. Cette voie aurait pour assise la parcelle C 225 propriété de la commune et donnerait lieu à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle sur la base des conditions financières, techniques et juridiques définies par la collectivité. Toutes les charges liées à cette opération seraient supportées par le demandeur.

Madame Scotto M ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par dix voix pour émet un avis de principe favorable pour la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale C 225 au bénéfice de la parcelle C 387. Il autorise monsieur le Maire à élaborer les conditions techniques et juridiques pour la création de cette servitude. Il charge maître Franck Wesling notaire à Contes (170 Chemin de la Gendarmerie) à accomplir les formalités liées à cette servitude et autorise monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.